

Accusé de réception en préfecture 094-219400173-20251013-ARR25-161-AR Date de télétransmission : 13/10/2025 Date de réception préfecture : 13/10/2025

Police Municipale

## ARRÊTÉ DU MAIRE



## Objet : Arrêté d'amende administrative

Le Maire de Champigny-sur-Marne;

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L.541-2 et L.541-3 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2212-1;

**Vu** le règlement sanitaire départemental du Val de Marne et notamment le titre IV relatif à l'élimination des déchets et mesures de salubrité générale ;

**Vu** le rapport de manquement administratif n°2025 09 0015 en date du 22/08/2025 constatant le non-respect de la réglementation sur les déchets

**Considérant** qu'il est fréquemment constaté sur le territoire communal des dépôts sauvages, des déversements et abandons de déchets de toute nature ;

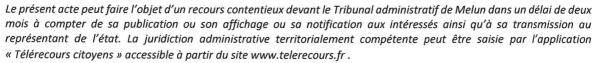
**Considérant** que les dépôts sauvages portent atteinte à la salubrité, à l'environnement et à la propreté de la ville ;

Considérant qu'il y a lieu de garantir la salubrité publique et la propreté de la commune et qu'à cet effet il est mis en place un service régulier de collecte et d'élimination des ordures ménagères et assimilés, des jours d'enlèvement d'encombrants et un accès gratuit à la déchetterie ;

Considérant la réception de la lettre d'information et du rapport le 22 septembre 2025 ;

Considérant que la période contradictoire de 10 jours a été respectée ;

**Considérant** que le dépôt constitué par Monsieur Issa DIAW au 1 allé Louis Jouvet, Champigny-sur-Marne occasionne des nuisances pour l'environnement, le voisinage et porte atteinte à la sécurité et à la salubrité publique ;



**ARRETE:** 

Article 1er: une amende administrative d'un montant de cent trente-cinq euros (135 €) est adressée à Monsieur Issa DIAW, demeurant au 52 rue Victor Hugo, 93100, Montreil.

A cet effet, un titre de perception d'un montant de cent trente-cinq euros est rendu immédiatement exécutoire.

Article 2: le présent arrêté sera notifié à Monsieur Issa DIAW et publié au recueil des actes administratifs de la Mairie.

Fait à Champigny-sur-Marne, le 13 octobre 2025

**Monsieur Laurent JEANNE** 

Maire de Champigny-sur-Marne Conseiller régional d'Ile-de-France